



Les élèves de la voie professionnelle passent leur bac aussi !

Les épreuves des baccalauréats ont commencé aujourd'hui. On ne parle que de l'épreuve de philosophie.

Pourtant environ un tiers des lycéen-nes ne la passe pas. Les candidats aux épreuves du bac professionnel avec ses 86 spécialités, eux, passent leur épreuve de lettres. Le silence sur cette épreuve est symptomatique de la place de la voie professionnelle dans le système éducatif français. Ces élèves sont discriminé.es : pas d'enseignement de la philosophie, pas de LV2 dans les filières industrielles. Personne n'évoque non plus les épreuves de CAP qui concernent pourtant autant d'élèves que le baccalauréat général de la filière scientifique.

Dans son programme Emmanuel Macron annonce vouloir des « *formations professionnelles [...] davantage basées et conditionnées par les exigences des métiers et filières professionnelles et l'excellence de celles-ci portées sur l'employabilité.* ». L'ouverture sur la citoyenneté et la culture disparaîtrait ! Cette volonté du tout apprentissage, dès la sortie du collège, axé sur la seule employabilité à court terme, sacrifie la culture générale et professionnelle qui permet l'évolution de carrière, les modifications de parcours.

Le programme d'Emmanuel Macron sur la voie professionnelle est plus qu'alarmant... A partir d'un a priori idéologique, le projet annoncé est d'instaurer « *un quasi-monopole* » de l'apprentissage comme voie d'accès aux emplois de qualification moyenne.

Son ministre de l'Éducation est partisan d'une dérégulation complète de la voie professionnelle sous statut scolaire. En effet, il déclarait dans une interview au café pédagogique : « *je pense que le lycée professionnel pourrait bénéficier d'une plus grande régionalisation.* » La voie professionnelle sous statut scolaire semble bien dans le collimateur.

La CGT revendique l'égalité des trois voies du lycée, elle veillera à ce que la voie professionnelle ait toute sa place dans l'Éducation Nationale ! La CGT Educ'action défend la perspective d'une scolarité commune jusqu'à 18 ans.

Montreuil, le 15 juin 2017